

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 9 février 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 février 2018 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire. Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 DÉCEMBRE 2017

Le compte rendu de la séance du 8 décembre 2017 est approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions.

II – ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Afin de permettre à la commission des finances d'élaborer le budget 2018, il convient de définir les priorités d'investissements compte tenu des prévisions de la capacité de financement.

M. le Maire et Mme LEPERON présentent un tableau d'orientation budgétaire recensant les différents projets d'investissements qui pourront être réalisés en 2018. Comme les années précédentes, l'optimisation des aides du département et de l'État continuera à être systématiquement recherchée.

Le principal investissement de 2018 sera la réfection et l'extension de la cantine scolaire, qui devra aussi être équipée en matériel de cuisine et meubles de restauration.

Le programme voirie représentera également un poste de dépenses important avec la réfection de plusieurs voies communales et chemins ruraux.

En 2018, une aide financière du Conseil départemental pour les travaux de voirie et sur le bâti pour la restructuration de la cantine pourra être obtenue.

Dans le cadre de la 2^{ème} tranche du CCAB, l'aménagement de l'entrée de bourg côté route de Gouise sera réalisé. Il est prévu une réfection du parking du stade Hubert Turaud avec l'aménagement de places de stationnement, la création d'un cheminement piétonnier accessible, ainsi que la mise en place d'une palissade implantée à l'arrière des arbres existants.

Les travaux de rénovation de la salle Gabrielle d'Estrées seront terminés ainsi que les derniers travaux de mise en accessibilité prévus dans le cadre de l'Ad'AP.

Divers achats de matériel seront inscrits au budget : renouvellement de matériel informatique, des extincteurs, des buts de football,...

Le montant total de l'investissement serait de 1 005 000 €, couvert par les subventions et la souscription d'un nouvel emprunt.

III – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 – ÉCOLE ET ACCUEIL DES ENFANTS

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès de la Préfecture dans le cadre du programme « École et accueil des enfants », pour les travaux de restructuration de la cantine scolaire. La subvention sollicitée s'élève à 171 014.46 €.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – TRAVAUX SUR LE BÂTI

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti, pour les travaux de restructuration de la cantine scolaire. La subvention sollicitée s'élève à 90 000 €.

V – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE MOULINS COMMUNAUTÉ

Le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de Moulins Communauté de 40 000 € pour les travaux de restructuration de la cantine scolaire.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF de 27 475.55 €, pour les travaux de restructuration de la cantine scolaire.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE

Le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional dans le cadre d'un plan en faveur de la ruralité concernant la restructuration de la cantine scolaire. La subvention sollicitée s'élève à 20 000 €.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du GAL Territoire de Bourbon – Pays de Moulins-Auvergne dans le cadre du programme européen LEADER au titre de la fiche-action N°6 « Maintenir et développer les services aux populations ». La subvention sollicitée s'élève à 72 100 €.

IX – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie, pour les travaux de réfection de 7 voies communales et chemins ruraux. La subvention sollicitée s'élève à 33 922.27 €.

X – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès de la Préfecture dans le cadre du programme « Sécurité et amélioration de la sécurité routière », pour les travaux de réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé le long du parking du stade Hubert Turaud. La subvention sollicitée s'élève à 3 900.72 €.

XI – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à consulter des établissements bancaires pour la souscription d'un futur emprunt pour différents montants à différents taux, afin de couvrir une partie des dépenses d'investissement prévus.

XII – RAPPORT DE LA CLECT

Le Conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 27 novembre 2017

XIII – MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Mme LEPERON présente le projet du nouveau régime indemnitaire qui doit être mis en place en substitution des primes actuellement allouées aux agents communaux titulaires ou stagiaires.

Ce principe de nouveau régime indemnitaire, adopté par le Conseil municipal, sera mis en place à compter du 1^{er} avril 2018.

XIV – MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire propose de réviser le montant de son indemnité mensuelle et celle de ses adjoints pour tenir compte de la hausse du taux de cotisation de la CSG, qui induit une diminution de leur indemnité de fonction.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition. M. le Maire recevra une indemnité de 24.50 % de l'indice brut 1022, et les adjoints de 11.85 % de cet indice. L'ensemble des indemnités des élus représente 2/3 des indemnités maximales auxquelles ils peuvent prétendre.

XV – MODIFICATION DES HORAIRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition des nouveaux horaires suivants retenus pour la pratique des APC à l'école élémentaire à partir de la rentrée scolaire 2018/2019:

- lundi de 12h10 à 12h40,
- mardi de 12h10 à 12h40.

XVI – DEMANDE DE LOGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le logement F3 situé 13 place de la Mairie à Mme RIVES Marie-Hélène, à compter du 1^{er} avril 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien

M. le Maire rappelle que M. MERCIER, Président de Neuilly Nature et Territoire 03 et M. JACOBS, Président de Contre Courant 03 ont présenté aux membres du Conseil municipal, le 30 janvier 2018, leur point de vue sur les conséquences dommageables que représenterait la mise en place d'un parc éolien sur la commune et celles environnantes.

Il ajoute qu'un compte rendu de cette présentation a été envoyé par M. MERCIER, accompagné d'une copie de la demande de moratoire sur l'ensemble des projets de parcs éoliens adressée à M. le Préfet par le Collectif Allier Citoyen, et du communiqué de presse « Pourquoi arrêter le développement éolien dans l'Allier ».

L'ensemble de ces documents sera laissé à disposition en mairie et pourra être envoyé par courriel aux membres du Conseil municipal qui en feront la demande.

Par ailleurs, M. le Maire indique que M. CUOQ, chef de projet de la société Soleil du Midi, propose aux membres du Conseil municipal disponibles une visite du parc éolien de la commune de Quinssaines. La date du 23 mars 2018 après-midi est retenue.

Projet de carrière

M. le Maire fait part du courrier adressé par les services de la Préfecture en réponse aux questions relatives à la possibilité ou non de réviser le PLU pour permettre la création éventuelle d'une carrière sur la commune. Il ressort notamment de ce courrier que :

- une modification du PLU est nécessaire pour la création d'une carrière ;
- cette révision permettra d'identifier un secteur au sein des zones A (Agricole) et N (Naturelle) dans lequel les constructions et installations nécessaires à la carrière seront autorisées ;
- un reclassement en zone A et N des parcelles exploitées en carrière sera possible à l'issue des travaux liés à la RCEA, mais seulement après un délai de 30 ans maximum correspondant au délai d'autorisation préfectorale d'exploitation d'une carrière ;
- la destination des matériaux extraits de la carrière ou l'itinéraire emprunté par les camions ne peuvent pas être réglementés par le PLU, même révisé.

Enfin, il est ajouté qu'il ne semble pas nécessaire, dans l'immédiat, d'ouvrir de nouvelles carrières pour approvisionner les travaux de la RCEA, car les études techniques du dossier de Déclaration d'Utilité Publique de la mise à 2X2 voies de la RCEA montrent que les besoins en matériaux pour le chantier peuvent largement être fournis par les carrières déjà existantes.

Effectif des écoles

M. le Maire informe s'être entretenu avec Mme l'Inspectrice d'Éducation Nationale de Moulins II au sujet des effectifs des élèves à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Si la diminution des effectifs n'entraînera pas une fermeture de classe à la rentrée 2018/2019, cela pourrait représenter une menace pour la rentrée suivante. M. le Maire ajoute qu'il lui présentera lors d'une prochaine entrevue la liste des enfants de Neuilly le Réal et des communes environnantes susceptibles d'intégrer l'école maternelle lors des prochaines rentrées.

Prochaines réunions

La prochaine du Conseil municipal aura lieu le vendredi 6 avril 2018 à 20h.

La prochaine de la Caisse des Écoles aura lieu le lundi 12 mars 2018 à 18h.

La prochaine de du CCAS aura lieu le mardi 13 mars 2018 à 19h.

Commémoration du centenaire de la Grande Guerre

M. GONNOT indique qu'une réunion publique de préparation de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale aura lieu lundi 19 février 2018 à 20h, à la mairie. Un groupe de travail a déjà été constitué mais toute personne supplémentaire intéressée pour y participer est la bienvenue.

Limitation de vitesse à 80 Km/h

Une discussion s'engage concernant la nouvelle réglementation impliquant une limitation de vitesse des véhicules à 80 Km/h sur les routes départementales à partir du 1^{er} juillet 2018. Les membres du Conseil municipal émettent unanimement des réserves quant à l'efficacité avérée de cette réglementation. M. ROUYER propose de prendre une motion afin de manifester l'opposition du Conseil municipal à cette réglementation, en argumentant que toutes les routes concernées par cette mesure n'ont pas le même degré de dangerosité ou d'usure, et qu'il aurait été souhaitable de connaître au préalable tous les résultats de l'expérimentation mise en place avant d'entériner la décision.

Contrat de travail

M. BLANCHARD demande si le contrat de Lucien MAINGONAT, agent technique, sera renouvelé. M. le Maire lui répond que le contrat de travail de cet agent, auparavant employé sur la base d'un contrat aidé, prend fin le 03/03/2018. Il ajoute être toujours dans l'attente d'une réponse des services de Pôle Emploi pour savoir si M. MAINGONAT pourrait être éligible à la nouvelle forme de contrat aidé qui sera mise en place par le gouvernement. En tout état de cause, une décision concernant un renouvellement ou non de son contrat sera prise avant la fin du mois.

Stationnement gênant

M. BLANCHARD signale que plusieurs véhicules ne respectent pas le marquage au sol matérialisant le stationnement place du Champ de Foire, occasionnant des stationnements gênants à l'entrée ou la sortie des écoles.

Compte rendu du SICTOM

Mme DE CHACATON présente un rapide compte rendu de la réunion du comité syndical du SICTOM Nord Allier du 8 février 2018. Moulins Communauté a pris la compétence ordures ménagères au 1^{er} janvier 2018. Les travaux du nouveau centre de tri débiteront en cours d'année 2018. La fin de l'enfouissement des déchets est prévue pour 2019, les déchets seront emmenés quotidiennement à Bayet pour y être incinérés. La déchetterie de Neuilly le Réal va être rénovée pour plus de sécurisation.

Remise de prix

Mme CLAYEUX et Mme DUCERF indiquent s'être rendues à la remise de prix départementale des villes et villages fleuris 2017 le 29 janvier 2018. La commune a reçu en cadeau un ouvrage sur les plantes vivaces.

La séance est levée à 23h30

Le 16 février 2018

Le Maire,
Hervé BAUDOIN

